

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;
 Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
 Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4421 (profil : Économie appliquée. Énergies - Territoires - Institutions) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang B	Mme	Nicole	AZOULAY	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Marie-José	VOISIN	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Mathieu	ARNOUX	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Yorgos	RIZOPOULOS	Université Paris Diderot	P
Externe, rang B	M	Yann	GUY	Rennes 2	
Externe, rang B	Mme	Béatrice	QUENAULT	Rennes 2	
Externe, rang B	Mme	Florence	LECLERC	Paris Descartes	VP
Externe, rang B	Mme	Pascale	TURQUET	Rennes 2	
Externe, rang A	M	Emmanuel	GUISELIN	Rennes 2	
Externe, rang A	M	Marc	LAUTIER	Rennes 2	
Externe, rang A	Mme	Anne-Laure	LE NADANT	Rennes 2	
Externe, rang A	M	Julien	VERCUEIL	Inalco	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Christine CLERICI